

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Pris des Annonces... Six lignes... 26-60. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 32-14. Pour chaque ligne au-dessus... 40. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an... Ceux qui veulent discontinuer doivent en avertir un mois avant l'expiration de l'abonnement, soit de 6 ou 12 mois.

L'éditeur-propriétaire A. COTE, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

QUÉBEC.

JEUDI, 26 AOUT 1858.

La Situation.

II.

Chez un peuple docile aux enseignements de la religion, où la politique traitait au rebours des traditions et des mœurs, l'Église sauvegardait les âmes, mais l'État n'en prenait pas moins... Si nous voulons que parmi nous l'état politique ne se fourvoie au point de devenir un fleau public, il ne faut pas s'éloigner des principes, des traditions et des mœurs qui font notre être moral comme peuple.

fidèle. L'homme déplaît par quelque endroit, il aura failli peut-être une fois ou deux; il se sera heurté contre quelques rivalités ou ambitions, son mérite effluqué, n'aura pas la sympathie de ceux qui devraient l'entendre pour le juger; alors, dit-on, cet homme est un ambitieux ou un fourbe. Cet homme aura beau protester du contraire par sa conduite comme par ses paroles, le parti pris, l'opinion s'est faite, il est jugé. Jugement d'opinion, quoi de plus absurde en cent occasions!

autre résultat. Au lieu de la cabale qui repousse et répudie, on aurait le bon sens et le bon vouloir qui examine, discute, rapproche et concilie. On pèserait les torts et non les personnes pour en connaître la gravité réelle et les suites, au lieu de ne les connaître que par les cancoens pour les aggraver et les trouver irrémédiables; même quand on avoue ces torts et qu'on en a donné des preuves contraires.

la vie publique quand on ne peut avoir à la fois celles de la vie privée. En principe, c'est la vie publique, ses actes, ses doctrines, qui, en tout temps, doivent à la rigueur servir de base au jugement de l'homme public. Qu'on applique cette règle, maintenant, aux hommes qui paragent aujourd'hui l'espace public en tous les sens. Nous pensons que tout bien examiné, selon les règles que nous avons exposées plus haut, mais qui ne sont point de nous, bien des jugements se reformeraient et l'opinion ne serait pas égarée.

par préjugé, par oui-dire, par mode, encore bien moins par envie ou antipathie personnelle. Soyons juste à l'égard de tous et disons la vérité à tous, aux ministères comme aux partis; encore plus aux ministères qu'aux partis puisque ceux-ci étant ordinairement mus par la passion, ils écoutent peu la vérité; et les ministères, qui devraient toujours compter dans leur personnel ce qu'il y a de plus sage et de plus habile dans un pays, devraient par là même aimer la vérité et ceux qui la leur disent de bonne foi et d'une manière désintéressée.

traiter auprès des ministres de Sa Majesté. Qu'en pensent les amis quand même ou les amis trompés du ministre Cartier-Macdonald? — Idem.

Les Pêcheries.

(Suite—Voir le Journal des 21 et 24 août)

PAPINACHOIN.

Je visitai cette rivière sur laquelle est construite une chaussée de moulin. Le moulin ne marchait pas alors. Les passages artificiels n'avaient pas été placés à la chaussée. J'écrivis au propriétaire à ce sujet, et il me promit que les boîtes seraient placées à la chaussée de bonne heure au printemps, et si on ne fait plus fonctionner le moulin, la chaussée en sera détruite. Cette rivière abonde en saumon avant que la chaussée fût construite; depuis, le poisson a pumonné la rivière, et maintenant il ne s'en prend que plus bas, et en petit nombre.

Mais quelles sont les conditions de l'homme qui a le droit de se faire écouter en politique, ou la vérité a bien ses droits quoiqu'on dise et qu'on fasse? Nous ne parlons point de l'ordre moral, car tout canadien sait quels sont les hommes qui ont le droit de parler et d'enseigner dans cet ordre. Toutefois, nous ne voulons pas sortir totalement de l'ordre moral la vérité politique, car toutes les vérités se tiennent pour ne faire qu'une chaîne qui va de la terre au ciel. Dieu la commence et le dernier homme qui dit la dernière finition. Ceci compris, et rien de plus facile à comprendre, demandons nous pourquoi les vérités de l'ordre politique, des qu'on les voit dans la bouche des hommes, orateurs, écrivains, journalistes, peuple, deviennent-elles autant de sujets de disputes et de brandons de discorde? Ce n'est certainement pas à la vérité qu'il faut s'en prendre. C'est donc à l'homme qu'il faut attribuer tout le désordre. Mais comment? Voici: ou l'homme, interprète de la vérité, s'acquiesce fidèlement de son devoir ou il y meurt. S'il s'en acquiesce fidèlement, ce n'est pas lui assurément qui s'insurge contre la vérité, mais c'est l'homme qui interprète en mal la vérité proclamée par le premier. Alors, voyez comment on s'y prend pour ne pas recevoir la vérité que manifeste un interprète

des vérités, sont connues et admises par nous. Comment se fait-il qu'on ne puisse s'accorder à nous en rendre la pratique familière et utile? Hélas! des que les hommes mettent la main à ces vérités, la contradiction, la révolte, le désordre surgissent. La vérité, si belle en spéculation, si aimée, si louée en elle-même, semble une pomme de discorde dès qu'elle nous est présentée par d'autres que par nous-mêmes. Pourtant la vérité ne parle pas seule; elle n'éclaire point, elle n'agit point sans son instrument, sans son organe nécessaire, l'homme. Si on ne veut pas de cet instrument, quand il est revêtu des conditions de son état, mieux vaut dire qu'on ne veut pas de la vérité. On serait coupable, mais franc. On ne serait pas à la fois rebelle et faux.

Le monde fera cela et doit le faire pourvu qu'il le fasse honnêtement; tout le monde fera bien, excepté lui. On ne voudra point de ses explications; il est jugé avant d'être entendu. Ou bien, il aura eu tort en telle occasion, donc il doit avoir toujours tort. Il aura cherché à concilier les partis en les réunissant, s'il est possible, par leurs points les moins éloignés et les moins dangereux; dès lors c'est un homme de bien; il en a tous les signes et les principes. Quelle logique! quelle justice!

On ne finira point à détailler les erreurs d'une telle manière de juger. Aucun organe public, aucun homme politique ne devraient rester debout devant cette fusillade de guerillas. Au avance grâce le bien du peuple, qui a tant besoin d'hommes et de principes, avec un tel système d'appréciation. Veillons donc plutôt sur nos véritables ennemis, parmi lesquels il ne faut pas oublier de se ranger soi-même quand on juge de la sorte. Après quoi, ces ennemis que nous devons suivre de près, nous dans leurs personnes, mais dans leurs sophismes, se feront à leur tour rares et sans force quand tous les hommes à principes ne feront plus qu'une armée rangée en bataille devant eux. L'unité alors sera forte au double point de vue politique et moral. Il y aura vraiment un peuple parmi nous luttant comme un seul homme contre une poignée de doctrinaires faciles alors à contenir. Autrement, on trouverait un peuple dans une masse de population divisée en autant de partis qu'elle a d'hommes publics et de journaux! C'est assez de nous faire misérables aux yeux de l'étranger, sans nous faire ridicules.

En résumé, faisons moins de politique. La chose est facile; que ceux-là seuls s'en mêlent qui l'étudient et en suivent les opérations. Que l'on ne condamne personne

un banc auprès de la table, en présentant ses pieds au feu. —Allons, femme, dit-il au bout d'un instant, à souper, au nom du diable! j'ai une faim de coyote. La femme ne le fit pas répéter; quelques minutes plus tard, un immense plat de frijoles, au piment, mélangé de coquina, fumait sur la table avec de larges pots de pulque. Le repas fut court et silencieux. Les quatre hommes mangeaient avec une voracité extrême. Dès que les frijoles et la coquina eurent disparu, le Cèdre-Rouge et ses fils allumèrent leurs pipes et commencèrent à fumer tout en bavardant de larges traits de whiskey, mais toujours sans parler. Enfin le Cèdre-Rouge ôta sa pipe de sa bouche et frappa un grand coup de poing sur la table, en disant brutalement: —Allons, les femmes, décampez! vous n'avez plus que faire ici, vous nous gênez, allez au diable!

Feuilleton du Journal de Québec

DU 21 AOUT 1858.

LE CHERCHEUR DE PISTES.

— APACHERIA —

— FERRIÈRE PARTIE.

— La Cèdre-Rouge.

— VI. (Suite).

Cette jeune fille, si frêle et si délicate, formait un contraste étrange avec les hautes statures et les traits sombres et accentués de ses frères, dont les façons sauvages et abruptes faisaient encore ressortir l'élegance et le charme répandus sur toute sa personne. Cependant cette scène ne pouvait se prolonger plus longtemps, il était urgent de la terminer. La jeune fille s'avança vers don Pablo. — Monsieur, lui dit-elle avec un doux sourire, vous n'avez plus rien à craindre de mes frères, vous pouvez remonter à cheval et partir sans crainte, nul ne s'opposera à votre départ. Le jeune homme comprit qu'il n'avait aucun prétexte pour prolonger son séjour en cet endroit: il baissa la tête, remit ses pistolets dans ses foyers, sauta sur son cheval et s'éloigna à regret et le plus doucement possible.

de vous offrir mon amitié. Je lui obéis. Souvenez-vous, étranger, que Schaw est à vous, à la vie, à la mort. —Je ne l'oublierai pas, bien que j'espère n'être jamais dans la nécessité de vous rappeler vos paroles. —Tant pis, fit l'Américain en secouant la tête; mais si quelque jour l'occasion s'en présente, je vous prouverai, foi de Kentuckien, que je suis homme de parole. Et, tournant précipitamment la tête de son cheval en arrière, le jeune homme disparut rapidement dans les méandres de la forêt. La vallée du Bison, éclairée par les derniers rayons du soleil couchant, semblait un lac de verdure auquel la brume dorée du soir donnait des tons magiques. Une folle brise courait insoucieuse de la haute cime des cèdres, des catalpas, des tulipiers et des arbrès du Pérou, aux grandes herbes des rives du rio San-Pedro. Don Pablo laissait flotter nonchalamment les rênes sur le cou de son cheval, et s'aventurait tout rêveur au milieu des pavés aux ailes d'or, des choucas empourprés, et des cardinaux qui voltigeaient çà et là de branche en branche en saluant, chacun dans son langage, l'approche de la nuit. Une heure plus tard, le jeune homme arrivait à l'hacienda. Mais la blessure qu'il avait reçue à l'épaule était plus grave qu'il ne l'avait d'abord supposé; il avait été obligé, à son grand regret, de garder le lit, ce qui l'avait empêché de revoir la jeune fille dont l'image cherchée à revoir la jeune fille dont l'image était profondément gravée dans son cœur. Dès que le Mexicain se fut éloigné, les squatters se mirent à abattre les arbres et à faire des planches, travail qu'ils n'abandon-

nérent que lorsque la nuit fut devenue tout à fait noire. Ellen était rentrée dans l'intérieur du jacal, où elle s'occupait, avec sa mère, des soins du ménage. Ce jacal était une misérable hutte, faite à la hâte avec des branches d'arbres entrelacées, qui tremblait à tous les vents et laissait pénétrer à l'intérieur la pluie et le soleil. Cette hutte était partagée en trois compartiments; celui de droite servait de chambre à coucher aux deux femmes, les hommes dormaient dans celui de gauche; et le compartiment du milieu, meublé de bancs vernoullus et d'une table faite avec des ais mal équarris, était à la fois la salle à manger et la cuisine. Il était tard; les squatters, réunis autour du feu sur lequel bouillait une grande marmite en fer, attendaient silencieusement le retour du Cèdre-Rouge, qui depuis le matin était absent. Enfin le galop d'un cheval résonna soudainement sur les detritus sans nom accumulés depuis des années sur le sol de la forêt; le bruit se rapprocha peu à peu, un cheval s'arrêta devant le jacal et un homme parut: C'était le Cèdre-Rouge. Les squatters tournèrent lentement la tête vers lui, mais sans se déranger autrement, et sans lui adresser la parole. Ellen seule se leva et s'avança vers son père qu'elle embrassa avec effusion. Le géant saisit la jeune fille dans ses bras nerveux, la souleva de terre et l'embrassa à plusieurs reprises, en lui disant de sa rude voix que la tendresse adouçissait sensiblement. —Bonsoir ma colombe. Puis il la posa à terre et, sans plus s'occuper d'elle, il se laissa lourdement tomber sur

un banc auprès de la table, en présentant ses pieds au feu. —Allons, femme, dit-il au bout d'un instant, à souper, au nom du diable! j'ai une faim de coyote. La femme ne le fit pas répéter; quelques minutes plus tard, un immense plat de frijoles, au piment, mélangé de coquina, fumait sur la table avec de larges pots de pulque. Le repas fut court et silencieux. Les quatre hommes mangeaient avec une voracité extrême. Dès que les frijoles et la coquina eurent disparu, le Cèdre-Rouge et ses fils allumèrent leurs pipes et commencèrent à fumer tout en bavardant de larges traits de whiskey, mais toujours sans parler. Enfin le Cèdre-Rouge ôta sa pipe de sa bouche et frappa un grand coup de poing sur la table, en disant brutalement: —Allons, les femmes, décampez! vous n'avez plus que faire ici, vous nous gênez, allez au diable!

Et Ellen et sa mère sortirent immédiatement et se retirèrent dans le compartiment qui leur était réservé. Pendant quelques instants on les entendit aller et venir, puis tout retomba dans le silence. Le Cèdre-Rouge fit un geste. Sauter se leva et alla doucement appliquer son oreille contre la séparation; il écouta quelques secondes en retenant sa respiration, puis il revint prendre sa place en disant laconiquement: —Elles dorment. —Alerte, mes leveteaux, fit à voix basse le vieux squatter, hâtons-nous, nous n'avons pas une minute à perdre, les autres nous attendent. Alors il se passa une scène étrange dans

cette salle sordide, éclairée seulement par la lueur mourante du foyer. Les quatre hommes se levèrent, ouvrirent un grand bahut placé près de la cloison, et en sortirent divers objets de formes bizarres, leggings, mitaines, robes de bisons, couteils de griffes d'ours gris, bref, des costumes complets d'Indiens apaches. Les squatters se déguisèrent en Peaux-Rouges; lorsqu'ils eurent revêtu ces vêtements qui les rendaient méconnaissables, ils complétèrent la métamorphose en se peignant le visage de différents couleurs. Certes, le voyageur que le hasard aurait en ce moment amené dans le jacal, l'aurait en habité par des Apaches ou des Comanches. Les vêtements que les squatters avaient quittés furent renfermés dans le coffre dont le Cèdre-Rouge garda sur lui la clef, et les quatre hommes, armés de leurs rifles américains, qu'ils avaient montés sur leurs chevaux qui les attendaient tout sellés et partirent à fond de train à travers les sentiers sinueux de la forêt. A l'instant où ils disparaissaient dans les ténèbres, Ellen parut douloureusement à la porte de la hutte, jeta un regard désolé du côté où ils s'étaient éloignés et se laissa tomber sur le sol en murmurant avec désespoir: —Mon Dieu! quelle œuvre du démon vont-ils donc encore accomplir cette nuit!

GUSTAVE AIMARD.

(La suite au prochain numéro.)

(*) Voir le Journal des 14, 17, 19, 21 et 24 août.

fermant toutes les pêcheries au saumon, le gouvernement pourra venir en aide à toutes les sociétés de pêche qui pourront se former, et que ces sociétés pourront par là adopter un système de pêche qui fera honneur aux canadiens et en même temps fera disparaître le système actuel par lequel des millions de jeunes poissons sont détruits.

La pêche de la morue commence à la baie Saint-Nicolas (quelquefois on en prend aux Escoumains; auparavant on en prenait au Saguenay), et se fait de là en descendant. Cette pêche est une mine de richesse; car dès que la ligne est jetée à l'eau le poisson est pris. Il y avait dix ou douze goélettes à cette pêche. Elles venaient du Saguenay, de la Malbaie, de Rimouski, etc.

Nous visitâmes cette place pour voir quelle sorte de pêche on y faisait. Rendus à terre, nous trouvâmes l'établissement de M. Clarence Hamilton (de Gaspé); il employait environ 40 hommes, et avait pris à cette date (27 août) environ 2000 quintaux de morue, et 100 barils de maquereau.

La maison Robin avait aussi un établissement dans cet endroit. Elle avait pris presque autant de poisson. Un beau brick appartenant aux MM. Robin chargeait de morue dans la baie. Les américains étaient aussi entrés dans la baie, et y avaient pris à la seine 200 barils de maquereau en contravention au traité de réciprocité, attendu que la pêcherie était en la possession de sujets britanniques. M. Hamilton et M. Comeau se plaignirent à moi de cela. Je leur dis que je soumettrais l'affaire au gouvernement, et que j'espérais qu'avant la saison suivante le gouvernement s'en occuperait.

M. Hamilton m'informa que quatre de ses hommes avaient déserté, endettés envers lui de £20 chacun. La loi par rapport à ces offenses ne paraît pas assez sévère; les gens ont des avances de leurs patrons, et dès qu'ils ont une occasion de se faire payer de plus fortes gages, ils les abandonnent alors que leurs services sont précieux et que les patrons ne peuvent plus engager d'autres hommes. J'apprends que les Américains engagent les hommes à désertir en leur offrant de plus fortes gages.

Par la loi, les hommes sont bien protégés, parce qu'elle leur donne un privilège sur la carquois. Plusieurs des hommes employés par la compagnie de la baie d'Hudson ont demandé à M. Comeau (l'officier en charge du poste) de leur donner leur congé. Ils se montrèrent très-violents, et dirent avec menace, qu'ils allaient le quitter de suite. Ils allaient qu'ils avaient été engagés pour la pêche du saumon seulement, et qu'ils étaient finis pour la saison. M. Comeau leur dit qu'il avait besoin d'eux pour la pêche de la morue, du maquereau et du hareng, et qu'il ne pouvait par leur permettre de s'en aller. Il en appela à moi, et leur dit qu'il existait entre mes mains. Je demandai s'il existait quelque marché par écrit entre les parties; M. Comeau me passa un papier notarié signé par les hommes. Je demandai à ceux-ci s'ils avaient signé le marché; ils admirent leur signature. Je leur lus alors le marché, et je trouvai qu'ils avaient été engagés pour la pêche du saumon et des autres poissons.

J'expliquai aux hommes qu'ils étaient les pénalités qu'ils encourraient s'ils venaient leur contrat. Ils étaient très-mécontents; ils dirent qu'ils n'étaient engagés que pour la pêche du saumon. Au bout de quelque temps, je fis agréablement surpris de les voir reprendre leur ouvrage paisiblement.

En partant des Sept-Îles, nous allâmes à la rivière Moisie, très-abondante en saumon. Justement comme nous y arrivions, une goélette en partait pour descendre plus bas. M. Comeau (qui était avec moi) était d'opinion qu'elle était la pour faire la pêche au dard. L'homme de la station dit qu'elle avait été de côté opposé du fleuve pendant huit jours, de sorte que je crains bien qu'elle n'était la pour aucun bon motif. Le nombre de poissons pris à la rivière Moisie cette année a été d'environ 1,100. La maison américaine Winslow et Jones achète presque tout le poisson pris par la compagnie de la baie d'Hudson à la rivière Moisie. Elle n'a un établissement en cet endroit où elle prépare le poisson et le met dans des boîtes de fer blanc hermétiquement fermées; elle en met aussi dans de la glace pour le marché américain. C'est ainsi que les Américains exploitent les richesses de notre golf et de nos rivières et nous montrent un esprit d'entreprise que nous n'avons pas.

Le vent soufflant de l'est avec intensité, je renvoyai la goélette au Sept-Îles et y retournerai moi-même le lendemain. La distance de la rivière Moisie aux Sept-Îles est d'environ 16 milles. Nous traversâmes deux endroits d'une étendue de plusieurs lieues remplis d'atoules, en assez grande quantité pour en fournir à tout le Canada. Ces fruits apporteraient un bon profit à quiconque voudrait en faire le commerce.

La loi de l'usure.

Les "amis," les ministres, voulaient, au commencement de la session, nous imposer le bank-bill de M. Rose; les députés bas-canadiens, en votant tous contre ce projet de loi, si ruineux pour le Bas-Canada, l'eussent renversé, et, suivant les règles de la chambre, rien sur la même matière ne pouvait paraître durant la même session. Mais non, un bon nombre d'entre eux ont voté pour la deuxième lecture du bill pour sauver le ministère d'une défaite avec l'espérance, et peut-être la promesse secrète, que M. Rose enfourrait son bill malencontreux dans l'une des cases de son bureau.

Nous les avertîmes alors de ce qui est arrivé aujourd'hui; nous leur dismes que ce qu'ils voulaient repousser, nous avait accepté, avec restrictions mentales, devenant plus répulsif qu'il n'était au début; que la sagesse, si on était sincère dans son opposition, consistait à le repousser de suite, sans prendre garde aux hommes que cela pourrait heurter sur la route.

Le ministère a tenu parole, il n'est pas re-

venu avec son bill d'usure; mais il a appuyé de toutes ses forces un bill pareil, et lui a donné chance de devenir loi, en mettant de côté, pour lui livrer passage, sa propre législation. Jamais spectacle ne fut plus pénible. La plupart des députés du Bas-Canada étaient absents et notre pays, par l'absence ou la trahison de ses mandataires, se trouvait sans voix dans le parlement! Était-il suffisant à ceux qui restaient de voter contre le bill de M. Benjamin?

Le Bas-Canada, qui s'est prononcé avec tant d'unanimité contre l'abolition des lois de l'usure, se laissera-t-il jouer ainsi par ceux qui ont ses destinées dans leurs mains, ses mandataires! Ils pouvaient empêcher le mal; par ignorance ou par trahison, ils ne l'ont pas fait. Dans l'un ou l'autre cas, ont-ils droit à la confiance publique? S'ils étaient sincères, au moins, ils retireraient leur confiance aux ministres qui les ont si indignement trompés. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils étaient trompés, et qu'ils n'ont montré tant de zèle dans les derniers jours de la session que pour éblouir les électeurs!

Mais que voulez-vous! ce sont les amis qui nous ont ainsi servis pour plaire au Haut-Canada et ont ainsi sacrifié nos plus chers intérêts. Les ennemis nous auraient peut-être mieux traités; mais ce sont des ennemis! On n'abandonne pas un ami qui vous trahit pour un ennemi qui vous fait du bien et vous donne justice! C'est contre-nature!

Les "amis" et les "ennemis". Les amis, les ministériels du Haut-Canada, ont voulu, durant cette session, nous imposer la représentation basée sur la population; l'abolition des écoles communes; même un ministre, M. Smith, a voté pour la représentation basée sur la population! Les ennemis, les oppositionnistes, ont laissé l'initiative de ces choses odieuses à nos amis, les ministériels, et, de plus, pour prouver, qu'en ennemis qu'ils étaient, ils nous haïssaient plus que nos amis les ministériels, ils voulaient payer aux seigneurs tous les droits castels dus par les censitaires (500,000 lous).

Après cela, ce n'est pas trop exiger, n'est-ce pas, que de demander justice pour les ennemis! Jusqu'à ce moment, MM. Lemieux et Thibault n'ont pas d'opposants et, dans tous les cas, toute opposition serait aussi absurde qu'elle serait injuste. M. Lemieux a rendu des services au comté de Lévis comme M. Thibault en a rendu au comté de Portneuf, et à ces titres ils ont droit à la confiance de leurs électeurs. Mais il y a dans ce moment quelque chose au-dessus même de cette considération; il y a le devoir de défendre la constitution outragée, dans la personne de ces hommes publics; il y a l'obligation de protéger nos libertés en péril, et nos immunités, acquises par tant de sacrifices, si audacieusement violées dans ces jours de deuil public; il y a dans le cœur de chaque homme le sentiment qui crie vengeance contre l'injustice et sympathie pour les hommes injustement traités.

Dans toute autre circonstance, ces deux hommes eussent invoqué leurs services rendus, et les électeurs de Lévis et de Portneuf eussent été appelés à juger leur mérite personnel; mais aujourd'hui, en votant pour MM. Lemieux et Thibault, ils votent pour la constitution et pour la justice; ils votent pour la constitution honteusement violée en eux, comme ministres; ils votent pour la justice qui veut que nul ne soit condamné sans être entendu.

Il est bien difficile de connaître la vérité, surtout en politique, où les passions et les cris de la haine parlent plus haut que les faits. Pour se convaincre de cela, il suffit de lire en ce moment les journaux du Haut et du Bas-Canada. Suivant les uns, MM. Brown et Dorion, les deux chefs, sont élus à une immense majorité, et, suivant les autres, leurs partisans ne sont nulle part. Cependant l'œil exercé trouve les amargues et finit par arriver au but à force de regarder et de veiller. C'est ainsi que le Journal, l'année dernière, avait prévu et annoncé à l'avance la défaite de MM. Cayley, Morrison et Spence, et il faut peu de perspicacité pour prévoir la défaite éclatante de M. J. L. Beaudry à Montréal, venu au dernier moment s'offrir en holocauste certain pour les iniquités du ministère qui gouverne aujourd'hui le pays. La justice demandait qu'on laissât élire M. Dorion, et M. Cartier, dans sa morgue et dans sa petulance à dit: "Non, nous lui ferons de l'opposition, ne serait-ce que pour prouver notre impuissance et le dégoût qui nous accueille de toute part."

M. Hubert, homme respectable et respecté, a eu le bon sens de dire au sacrificateur: " Cherchez une autre victime; vous ne pouvez pas moi que dans les cas désespérés et lorsque vous avez besoin de mes deniers pour soutenir la lutte contre l'opinion publique."

M. Cartier galvanise un cadavre qui se dresse hideux pour retomber et ne plus se relever. La lampe, en s'éteignant, jette quelques pâles et ternes reflets, et bientôt nous aurons la nuit profonde. Les jours du plus mauvais gouvernement qui ait pesé sur les destinées du Canada sont comblés; ils ne sont pas nombreux, et tous les replâtrages possibles ne les allongeront pas d'une seconde.

M. Dorion sera certainement élu et M. Brown, bien que plus difficilement placé, le sera de même, nous croyons. Savez-vous ce que les journaux torontois, l'Atlas, le Leader et le Colonist reprochent à M. Brown? Ils lui reprochent d'avoir voulu payer, avec les deniers publics, les lods et ventes et tous les autres droits casuels qui sont aujourd'hui sur le censitaire! Est-ce donc un si grand crime qu'il faille que les organes haut-canadiens de M. Cartier le reprochent aussi amèrement à M. Brown et à M. Dorion? C'est être £300,000 distribués entre les censitaires du Bas-Canada!

Prenez garde, Messieurs les ministres, vous finirez par ouvrir les yeux du pays, et celui-ci voyant clair se dira: " M. Brown, qui avait tant crié, au fond n'était pas si mauvais garçon! et, après tout, je ne risque pas grand-chose, puisqu'aujourd'hui je gémis dans le délaissement, la honte, le désespoir et la corruption."

M. MacKenzie, dont nous parlions mardi, avait pour habitude de s'attaquer à tous les hommes et à toutes les réputations. C'était manie chez lui, et nous n'avons pas connaissance qu'il ait épargné un seul homme vi-

vant. C'était le dernier jour de la session, de nos ouvertures et son dégoût, il attaqua M. Thibault absent, en répétant ce qu'il avait écrit dans le Message. Un instant auparavant, il avait attaqué avec plus de violence encore M. Cauchon qui ne lui avait rien dit. Il n'avait pas eu de meilleures paroles pour MM. Notman, Connor et Mowatt. Mais il n'est plus! qu'il repose en paix.

On sait que M. Cartier demandait M. Dorion pour collègue l'année dernière; cette année, après la chute du ministère Brown, il redemandait ouvertement MM. J. S. Macdonald et Foley! Ces derniers ont refusé comme en 1857; et ils ne sont devenus méchants aux yeux de M. Cartier que parce qu'ils ont refusé de marcher sous sa bannière.

Nouvelles Electorales.

On dit que M. Drummond ne briguerait pas les suffrages du comté de Shefford, M. Foster devant prendre sa place. Il paraît que les électeurs du comté de Shefford voulaient élire un résident et qu'ils n'ont fait trêve à leur détermination à ce sujet, en faveur de M. Drummond, que pour le présent parlement. Mais s'ils n'ont rien à reprocher à M. Drummond depuis son élection, il nous semble qu'il est de leur devoir de l'élire lorsque nous sommes à peine au commencement du parlement et que la manière indigne dont il a été traité avec ses collègues ministres, devrait lui mériter toutes leurs sympathies.

M. Laing fait opposition à M. Mowatt, à South Ontario; M. Stephen Richards au Dr. Connor à South Oxford, et M. Gordon French à M. J. S. Macdonald, à Cornwall; mais les trois ex-députés seront réélus. M. Foley a été réélu par acclamation à Waterloo.

Les électeurs du comté de Welland s'assemblent aujourd'hui "pour déclarer qu'ils doivent demander à Sa Majesté le rappel du Sir Edmund Head."

Le jour de l'élection d'un conseiller législatif pour le collège électoral de Lasalle, comprenant tout le comté de Portneuf et une partie de celui de Québec, est très-proche, et cependant on n'en parle pas plus qu'il ne devait jamais arriver. Une telle apathie pour la chose publique est inconcevable.

M. Dana est l'opposant de M. Sherwood, à Brockville. Nous croyons que ce dernier sera élu. Ainsi, le ministère aura essayé ses forces dans deux bourgs-pourris, Sherbrooke et Brockville; deux petits endroits achetés à volonté et fiers pour vivre d'accepter les nomades favorés du pouvoir.

On nous mande que M. Leboutillier, membre de l'Assemblée Législative, remet son mandat aux électeurs du comté de Gaspé, pour se porter candidat à l'élection prochaine d'un membre pour représenter le collège électoral du Golfe au Conseil Législatif.

Voici les nominations qui ont été publiées dans la Gazette du Canada de samedi dernier: "BUREAU DU SÉCRÉTARIAT. Son Excellence le Gouverneur Général a nommé Ovide Bossé, écuyer, schérif du district de Chicoutimi. Charles Garneau, écuyer, a été nommé protonotaire de la cour supérieure et greffier de la cour de circuit, pour le district de Chicoutimi. Louis-Romuald Fortier, écuyer, est nommé greffier de la couronne en chancellerie dans et pour la province du Canada, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, qui a résigné."

À l'Assemblée publique qui a eu lieu mardi dernier, à la Salle de musique, on a adopté les résolutions suivantes: Proposé par Jos. G. Barthe, écuyer, et secondé par A. Joseph, écuyer: "Que l'honneur pose du câble atlantique sous-marin est un événement de la plus haute importance pour le commerce entre l'Europe et l'Amérique, et qui aura pour résultat d'unir plus étroitement l'ancien Monde avec le Nouveau."

Proposé par J. P. Rhéaume, écuyer, et secondé par Dunbar Ross, écuyer, M. P. P.: "Qu'un comté de neuf citoyens, ayant le pouvoir d'augmenter leur nombre, soit nommé par cette assemblée et autorisé à s'entendre avec les autorités municipales pour agir conformément au but de cette assemblée et prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires."

Les messieurs suivants furent nommés membres du comté proposé: M. D. Ross, A. Joseph, L. Blodgett, J. G. Barthe, J. Dunbar, Dr. E. Rousseau, L. A. Caron, Dr. Robitaille, et Dr. P. M. Bardy.

Mexique. Nous lisons dans le Propagateur Catholique du 14 août, l'article suivant qui fait suite à celui de la même feuille, que nous avons reproduits dans nos numéros du 25 juillet, et des 1 et 19 août. "En exprimant le désir et l'espérance que Santa-Anna revint au pouvoir, comme étant le seul qui puisse réorganiser le Mexique, nous avons signalé les obstacles qu'il rencontrerait au rétablissement de l'ordre et au maintien de son autorité. Mais parmi tous ces obstacles, il en est un dont nous n'avons pas encore parlé; et qui est, peut-être le plus grand de tous. C'est cette multitude de généraux qui couvrent la surface du Mexique et qui en dévorent la substance. "Il est étrange que dans un pays qui a eu si peu de guerres à soutenir au dehors, il y ait plus de généraux que dans des pays dont l'organisation est toute militaire. Nous n'avons pas à examiner ici comment ils ont acquis leurs grades; mais en supposant qu'ils y aient des titres légitimes, le nombre démesuré de généraux n'est pas moins un fleau pour le pays. "Ce titre de général semble donner droit à tous les emplois, même les plus élevés et à ainsi pour effet naturel de surexciter l'ambition d'hommes qui se croient aussi dignes

et capables les uns que les autres, et qui peuvent tous avoir des droits incontestables à faire valoir pour justifier leurs prétentions. "On connaît le danger qu'il y a pour l'ordre public et la tranquillité du pays dans des conflits incessants d'ambition qui se font mutuellement, parce qu'elles se font mutuellement obstacle. Evidemment, il y a là une source inépuisable de guerres civiles."

Si du moins l'ambition de ces hommes était guidée par leur patriotisme, elle les mettrait peut-être en état de rendre service à leur pays; mais la plupart d'entre eux paraissent étrangers à ce patriotisme qui fait que l'on sacrifie son intérêt propre au bien public. A quelques exceptions près, chacun ne pense qu'à soi, ne travaille que pour soi, et ne songe qu'à se faire une position, à s'y maintenir, à y faire un moyen, ou du moins à en tirer quelque profit pour l'avenir.

Si un général à la modestie de ne pas prétendre à la présidence ou à quelque fonction importante dans le gouvernement fédéral, il fera en sorte de se caser dans quelque État comme gouverneur, ou dans quelque autre emploi avantageux et de s'y faire, s'il est possible, une position indépendante comme Alvarez. De là les prononcements qui sont si fréquents, et qui n'ont pour but que d'échapper à l'action de l'autorité fédérale.

Dans un tel état de choses la Constitution est foulée aux pieds, la légalité est méconnue, le pouvoir central est annulé, l'union des États n'est que nominale, et les populations sont à la merci du général qui peut se mettre à la tête de quelques centaines d'hommes, et se livrer à des extorsions dont le prétexte ne manque jamais, et auxquelles on donne toujours une couleur patriotique.

Ce sont toutes ces ambitions étroites, mesquines, puissantes pour le désordre, impuissantes à établir quelque chose de durable, qui ont renversé tous les gouvernements qui se sont succédés au Mexique. Elles ont contribué à renverser Santa-Anna comme les autres, et elles pourraient bien encore le renverser, s'il revient au pouvoir, à moins qu'il ne prenne des mesures énergiques pour les neutraliser.

Notre impartialité nous oblige ici de dire que Santa-Anna a eu le tort, sur ce point, de suivre les errements de ceux qui l'avaient précédé au pouvoir. Dans ses différentes administrations, il avait donné trop facilement ce titre de général qui ne doit être donné qu'après de longs et sérieux services; et on peut dire que la plupart de ceux qui se disputent maintenant le pouvoir, doivent leur élévation et leur influence à Santa-Anna. Il avait pensé, sans doute, les attacher ainsi plus sûrement à sa cause. S'il avait réfléchi que l'ambition rend ingrat, il aurait prévu ce qui est arrivé, que la plupart de ces hommes tourneraient contre lui les moyens d'influence qu'il leur mettait en main.

Si la Providence lui réserve la gloire de sauver la nationalité du Mexique, instruit par l'expérience, il s'abstiendra sans doute de promouvoir trop facilement des hommes dont le patriotisme serait équivoque. Mais il lui restera encore à enlever tout moyen de nuire à ceux qui ont abusé de leur influence pour satisfaire leur criminelle ambition.

Il devra leur ôter les emplois dont ils abuseraient encore pour perpétuer le désordre. En même temps, il devra ne s'entourer que d'hommes dont il soit sûr et sur le dévouement desquels il puisse compter, réorganiser et discipliner l'armée et s'appuyer sur une troupe fidèle et suffisante pour maintenir son autorité.

On dira peut-être qu'il serait plus conforme à l'esprit républicain de s'appuyer sur la population. Mais ceux qui parlent ainsi ne connaissent point le Mexique. Tous les peuples ne sont pas coulés dans le même moule, et il faut bien prendre chaque population telle qu'elle est. Or, s'il est vrai qu'au Mexique la masse de la population est pour Santa-Anna; il est également vrai que cette masse est trop peu énergique pour soutenir ses droits et maintenir l'objet de ses sympathies. Les civilisés qui forment la masse, laissent faire les révolutions; et ils y applaudissent ou ils en gémissent, selon qu'elles sont conformes ou non à leurs affections. C'est là comme on le voit, un rôle excessivement passif.

Voilà pourquoi nous pensons que le Mexique ne peut être sauvé que par une dictature; que cette dictature doit s'appuyer sur une armée dévouée et bien disciplinée; qu'avec le concours de cette armée et de la partie saine du clergé, la dictature peut encore sauver la nationalité du Mexique, réorganiser le pays, et lui préparer de meilleures destinées."

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que la guerre civile se poursuit dans ce malheureux pays avec une fureur et un acharnement sans exemple. Les deux partis ne gardent plus aucune mesure dans les exécrations qu'ils exercent l'un contre l'autre.

Santa-Anna se prépare à profiter des troubles du Mexique pour réinstaller sa dictature. Avant peu, on aura des nouvelles certaines. En attendant l'anarchie la plus affreuse règne dans tout le pays.

FAITS DIVERS.

FEU.—Ce matin, à 3 heures, le feu se déclara dans le magasin de M. Lamere, bijoutier, au n. 23 de la rue St-Jean, vis-à-vis la boutique de M. Dugal. Le feu a été maîtrisé; mais on ne sait pas jusqu'où s'étendront les dommages. Le feu a pris, nous dit-on, près de la porte d'entrée.

UN ABOLITEUR.—Mardi dernier, vers sept heures du soir, notre ville fut tout à coup éclairée par une vive lumière mais dont la durée ne fut que momentanée. Quelques personnes qui ont été à même de remarquer ce phénomène astronomique, disent que le brillant météore parcourut le ciel en une longue traînée de feu, et se ramassant en un globe de feu il tomba instantanément et disparut à leurs yeux. Un monsieur qui réside sur le Cap, dit la Gazette, aperçut une lumière si vive que le toit du vieux Château lui parut être une masse de flammes.

MURTRE A TORONTO.—De bonne heure dimanche matin, une nouvelle pluie épouvante au milieu des citoyens du quartier St. Patrick, à Toronto. La nouvelle se répandit qu'un homme avait été assassiné dans une maison située au coin des rues Queen et Bishop. Il paraît qu'un jeune homme du nom de Patrick Grogan, après avoir passé une bonne partie de la nuit à boire avec quelques autres individus, se rendit avec eux, vers deux heures du matin, à la résidence de John Ringold, sur la rue Bishop. Arrivés là, ils tentèrent de s'introduire dans

la maison, sous prétexte qu'ils voulaient boire de l'eau et en déclarant que la maison était mal-faite. Le nommé Ringold leur fit mal-l'ordre de s'éloigner, ce qu'ils firent, mais ils revinrent aussitôt et enfoncèrent la porte. Grogan, parut-il, entra le premier et rencontra Ringold qui, saisissant une hache, en frappa le malheureux jeune homme à l'épaule gauche, lui sépara le bras du corps, lui brisa trois côtes et coupa plusieurs des principaux artères. Grogan se recula en arrière en disant: "Je suis assassiné," et il expira presque instantanément. L'alarme fut bientôt répandue et le constable Wilks se rendit en toute hâte sur les lieux où il arrêta Ringold qui avait été l'auteur du meurtre. Une enquête eut lieu le même jour devant le coronaire Duggan. Ringold fut examiné et déclara ce que nous avons raconté; le coronaire ordonna son incarcération. L'enquête se termina le lendemain et, après un long examen, le jury rendit contre Ringold un verdict de culpabilité.

Les journaux de Toronto nous apprennent que des actions ont été instituées contre MM. J. A. Macdonald, Sydney Smith et Philip Vankoughnet, pour avoir occupé leurs sièges en parlement après l'acceptation d'offices qui devaient les rendre vacants. La pénalité est de £500, pour chaque jour qu'ils ont siégé après avoir été ainsi disqualifiés. A Montréal, des procès du même genre vont être pris contre M. Rose.—Le Pays.

RÉSIGNATION DE M. CYRUS FIELD.—Le New-York Courier & Inquirer, dit que depuis que M. Field a envoyé sa démission comme directeur actif de la compagnie du câble transatlantique, un sentiment de profond regret a été généralement exprimé par tous les actionnaires en ce pays, et qu'un grand nombre de lettres, le priant de retirer sa démission, lui ont été adressées. Mais en considération de sa santé considérablement déteriorée et des exigences de ses affaires privées, M. Field s'est vu, nous a-t-on assuré, forcé de persister dans sa résolution.

FIÈVRE JAUNE.—Le nombre des décès épidémiques à la Nouvelle-Orléans a été de 54 pendant la journée du 20. A Charleston, on a compté 28 morts de fièvre jaune pendant la dernière semaine. La maladie y a été officiellement déclarée à l'état d'épidémie.

STATISTIQUE DES TÉLÉGRAPHES.—Un travail statistique récemment publié, porte à 25,000 milles pour les États-Unis et le Canada, et à 50,000 milles pour l'Europe, la longueur totale des lignes télégraphiques actuellement exploitées. Si l'on ajoute à ce chiffre de 75,000 milles que donnent les lignes de terre, 3,000 milles de câble sous-marin, on obtiendra un total de 78,000 milles pour l'Europe, les États-Unis et le Canada. Voici les principales divisions de ce travail:

Tableau des États-Unis et Canada. Lignes de terre en Europe. Lignes sous-marines.

Tableau des Lignes de terre en Europe. Lignes sous-marines.

Tableau des Lignes sous-marines. Douvres à Calcutta, Douvres à Océanie, Holyhead à Bombay, etc.

Le célèbre cuisinier français, Alexis Soyer, est mort à Londres, le 5 août. Les réformes qu'il avait apportées dans la cuisine de l'armée et de la marine anglaise lui avaient mérité le titre de bienfaiteur des soldats et des marins.

GUERISON REMARQUABLE.—Le Cleveland Herald du 9 août, donne les détails d'une opération chirurgicale, entreprise sur un aliéné et qui a été fort habilement menée à bien par un médecin de la ville, le Dr. Thayer.

L'individu opéré, dit le Herald, avait été lancé d'une voiture et y a cinquans environ s'était fracturé le crâne contre une palissade. "Mis dans une maison d'aliénés, on le demeura très longtempis, il en fut renvoyé comme incurable et on le logea finalement dans la prison du comté, où il est resté plus d'un an.

La femme de ce malheureux eut alors l'idée de s'adresser à M. Thayer pour la guérison de son mari. Le docteur, après avoir examiné le patient, constata qu'une partie du crâne était déprimée et il résolut d'en opérer l'extraction. Dans ce but, il entra vendredi dernier dans la cellule du pauvre insensé et se disposa à entreprendre l'opération projetée avec l'aide de ses assistants. Comme s'il eût deviné l'intention du docteur, le malade l'accueillit par des imprécations et des cris de rage, mais renversé sur son lit il fut maintenu dans une immobilité forcée et l'on put lui administrer de fortes doses de chloroforme jusqu'à produire l'insensibilité complète.

Le docteur enleva alors la partie lézée qui était de la grandeur environ d'un quart de dollar, et l'on trouva fort épaisse d'un côté. La tête du patient fut ensuite entourée d'un bandeau imbibé d'eau et on le laissa revenir de son état de stupeur. Dimanche matin, il s'éveilla, se leva de son lit et se mit à parcourir sa chambre, paraissant jouir de sa pleine raison. Il se plaignit de ce que les bandages appliqués à sa tête, il ne savait pas pourquoi le fissent, souffrir et demanda au gardien s'il ne pourrait lui le desserrer. Aussitôt qu'on eût satisfait il se reconcha et s'endormit de nouveau. A son réveil, on s'informa s'il voulait que sa femme vint le voir. Or, cette dernière était accouchée quelques jours avant l'accident par suite duquel il avait perdu sa raison. Il exprima des doutes sur la possibilité qu'elle

aurait de quitter son lit, et manifesta en la voyant rentrer, un vif étonnement en même temps que les craintes d'une rechûte après une sortie aussi prématurée. "Il s'informa ensuite de l'enfant et demanda à le voir, mais on le tint en suspens avec des réponses évazives jusqu'au moment où l'on jugea à propos de lui donner des explications complètes. Jusques-là, il parlait des événements arrivés cinq ans auparavant comme s'ils s'étaient passés la veille et il fallut beaucoup de temps pour lui faire comprendre qu'il avait été malade et fou. "Convaincu enfin de la vérité de ce qu'on lui disait, il déclara qu'il ne se souvenait que vaguement et comme dans un songe, d'avoir été malade. Il conseilla à sa femme de retourner chez elle auprès de ses parents et d'y attendre sa guérison, pour ne pas faire de dépenses inutiles à Cleveland; il a continué depuis à raisonner avec bon sens sur d'autres sujets.

A moins qu'il ne se déclare une inflammation dans le cerveau, le fou opéré se rétablira probablement bientôt, car il se trouve aujourd'hui en bonne voie de guérison."

Tout le monde connaît aujourd'hui le nom du vaillant Algérien qui a si courageusement défendu la famille Eveillard et M. Euserat, à Djeddah. C'est un beau et grand militaire au type kabyle, et qui s'exprime avec une pétulance et une énergie en harmonie avec ses actes.

On rapporte qu'à son arrivée à Paris, une personne qui s'intéresse à lui, lui fait présenter qu'en récompense de sa belle conduite, il lui serait sans doute alloué une forte somme d'argent.

"De l'argent! a répondu Hadji-Mehemet avec indignation; le sultan m'offrirait cent mille piastres, que je les repousserais du pied. Ce que je désire, c'est la croix de l'honneur!"

"J'ai risqué cent fois ma vie pendant quinze années de service en Algérie pour la conquête, et je n'y ai pas réussi; si cette fois, je n'en suis pas encore jugé digne, je chercherai à me rengager pour le gagner ou pour me faire tuer. Je ne désire que la croix de l'honneur!"

UNE FORTUNE CONFISÉE PAR LA CRINOLINE.—Une crinoline, si fort attaquée, vient d'être vendue par son inventeur, M. Frick, qui, retiré du commerce, bâtit en ce moment un château au moyen d'une fortune que tant de ballons ont gonflée. M. Frick, dans une lettre qu'il vient d'écrire à ses détracteurs, prouve que la crinoline a aussi son côté philanthropique, attendu que, grâce au prodigieux développement de cette industrie, 12 millions de jupes cages ont été construites; que, dans la confection de ces objets de toilette, il est entré plus de 4 millions de kil. d'acier et quatre millions de mètres de passementeries de toutes sortes, sans compter que six mille ouvriers au moins ont trouvé un salaire avantageux dans les satisfactions de cette fantasia somptuaire. Voilà donc décidément la crinoline élevée à la hauteur d'un bienfait public et d'une institution humanitaire!

Nous extrayons la nouvelle suivante du Morning-Herald de Londres: "Le prolongement du nouveau dock du port de Pembroke est poursuivi avec autant de rapidité que possible, et les hommes se relaient jour et nuit pour activer les travaux.

Nous apprenons que les plans pour de nouvelles fortifications à l'entrée du port de Plymouth, ont été approuvés, et qu'ils renferment la construction d'un fort de premier ordre sur le Brisant d'Eau, dont la partie inférieure, près du centre, sera considérablement agrandie vers le nord.

"Il a enfin été décidé qu'une augmentation dans l'infanterie de la marine (infanterie légère) aura lieu. L'augmentation pour les quatre divisions sera de 5,000 hommes, ce qui portera la force du corps à 20,000.

Voici en quels termes une correspondance de Constantinople, adressée à l'Univers, parle du prochain retour de lord Stratford: "On annonce le prochain retour de lord Stratford de Redcliffe, non plus comme ambassadeur de la reine Victoria, mais en qualité de conseiller privé du Sultan. Ce n'est pas la une plaisanterie. Lord Stratford revient, comme simple particulier, offrir au Sultan l'appui de sa vieille expérience et les lumières de ses conseils dans l'application du hattî-chérif, dont Son Excellence a été l'un des principaux rédacteurs. On prête à lord Stratford l'intention d'attendre ici la chute du ministère Derby et le retour aux affaires de lord Palmerston, qui serait le signal de sa réinstallation à l'ambassade de Constantinople."

On lit en tête de la partie non officielle du Monitor: "S. A. I. Madame la princesse Mathilde est venue rendre visite, hier matin, à l'Empereur et à l'Impératrice, et a eu l'honneur de déjeuner avec Leurs Majestés.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu, dans l'après-midi du même jour, Mlle Eveillard, l'intéressante et courageuse héroïne de Djeddah.

Leurs Majestés ont voulu entendre de sa bouche le récit du drame qui a coûté la vie à son père et à sa mère, et où elle aurait elle-même infailliblement trouvé la mort sans le courage de son compagnon d'infortune, M. Euserat, et le dévouement de son fidèle serviteur, l'Algérien Hadji-Mehemet, que l'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu admettre aussi en leur présence.

Mlle Eveillard s'est retirée profondément émue et reconnaissante de l'accueil plein de bonté et de sympathie qu'elle a reçu de Leurs Majestés."

LES PHULES D'HOLLOWAY.—On plutôt leurs effets produisent une sensation extraordinaire dans l'histoire de Part médical de ce pays. Elles rendent nulle la pratique d'expérience de la faculté. "Pourquoi disent les victimes de la dyspepsie, de la diarrhée et des maladies produites par la bile—pourquoi permettront-ils nous un médecin pratiquant d'essayer le pouvoir d'une demi douzaine de médécines sur nous, quand nous connaissons que les Phules d'Holloway suffisent pour opérer notre guérison?" Ce fait est évident pour tout le monde non-seulement, à cause des témoignages imprimés, mais il est encore vérifié par l'expérience de milliers de personnes.

Magasins d'Etouffes.

Etouffes à Soutanes, etc. ES BOUSSIGNES ont toujours en magasin à leur magasin de détail, UN GRAND ASSORTIMENT D'ETOUFFES à SOUTANES, telles que :

CHAPRAUX DE SATIN pour messieurs du Clergé. — DE PILE — Une grande variété de CAPOTS de CAOUTCHOUC, CAPOTS REVERSIBLES, etc. etc.

NOUVEALEMENT REÇU Et à VENDRE par les Souffleurs : Un grand assortiment de DRAPS noirs et DRAPS bleus, CASIMIRS, TWEEDS, MELTONS, etc.

J. H. MORGAN, commencent LUNDI, le 20, à vendre le résidu de leurs Importations du Printemps. AU PRIX COUTANT, POUR ARGENT COMPTANT.

200 ROBES DE BAREGE, A moitié prix, chez J. H. MORGAN. 24 juillet, 1888. 825

W. LAIRD & CIE., Inventent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES de Fantaisie et d'Etape

GRANDE VENTE POUR GLOIRE DE MARCHANDISES SECHES Wm. Laird & Cie., COMMERCERONT LUNDI PROCHAIN, 19 JUILLET.

500 Douzaines de Mouchoirs de toile pour dames depuis 10c jusqu'à 30c, valant de 35c à 50c. 100 Douzaines de Mouchoirs de laine, depuis 5c jusqu'à 15c.

VENTE DEFINITIVE, 500 CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, unis et de fantaisie, tous de 35c à 50c.

JAS. HEWITT & CIE., VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

VENTE A BON MARCHÉ de MARCHANDISES d'ETE AU PRIX COUTANT, Pour un mois seulement.

A Vendre.

CLARET. BON CLARET, MEDOC, de 6d. le gallon à prendre 5 gallons

SAUTERNE. EN FUTAILE et en Bouteille, en vente chez J. A. O. CREMAZIE, 12, rue La Fabrique.

COAL-TAR. A VENDRE A LUSINE AU GAZ, au prix de Une Piastre et demie (\$1.50) par quart de 35 gallons.

5 QUARTS JAMBONS préparés au sucre, Venant justement d'être reçus par le chemin de Fer.

BICARBONATE DE SOUDE en barils, 112 liv. Soda lessive, frais et fort.

25 QUARTS ESPRIT DE TERRENTINE, venant d'arriver. LANE, GIBB & CIE.

150 P. POINÇONS SIROP BRILLANT de PORTO RICO, 300 Quartes de do de 100 Poignons Melasses Canadiennes.

50 TONNES HOLLAND de DeKuyper, 150 Caisnes do.

EN DEBARQUEMENT du "Mountaineer" et du "Arctura".

EN DEBARQUEMENT de 20 Caisnes de Superieur venant d'arriver et à vendre par M. G. MOUNTAIN.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

EN MAGASIN ET A VENDRE. THE-Jones Hyatt, Vieil Hyatt, Hyatt, Thonkway, Tweekay, Imperial, Poivre à Canton, Soukang, Congou.

A Vendre.

EN DEBARQUEMENT. 100 QUARTS SUPERIEUR, 50 Quartes Huile de Morue de Gaspé, 150 Quartes Morue de Table, 25 Quartes Truilles-sau.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

25 QUARTS MARINADES de Gros & Blackwell, 25 Caisnes Sauce assortie de Goods & Wylst, 7 do Sardines à l'huile, 1 do Fruits confits et strop.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE, Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW YORK contre le Feu. Capital \$600,000.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Incorporée par un Acte du Parlement Provincial en 1833.

Médecines.

PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

LE DR. MORSE, l'inventeur des PILULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE, a vu pendant trois années au milieu des sauvages de nos contrées de l'Ouest et d'est dans cette partie du globe.

FANTAISIE ET ORNEMENTS DE CORNICHE. A VENDRE PAR LES SOUS-SIGNÉS : OUVRIERS EN CIRE, ENFANS, JÉSUS, etc. etc. CYLINDRES EN CRISTAL pour couronnes en cire.

Le remède infallible suggéré par l'expérience de l'Université. Onguent d'HOLLOWAY. Il détruit les causes de la maladie.

ONGUENT D'HOLLOWAY. Il détruit les causes de la maladie. Les effets étonnants opérés par cet Onguent sur les ulcères invétérés et qui avaient résisté à tous les remèdes.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.

PILULES D'HOLLOWAY. Pourquoi les maladies sont-elles fatales. ASSURER parce que les médecins, au lieu de rechercher la cause et de détruire la cause.